



CABINET
SECRETARIAT GENERAL
DU MINISTERE
DIRECTION GENERALE
DES IMPÔTS

Cotonou, le 06 OCT 2022

**LE RECEVEUR NATIONAL
DES IMPÔTS**

N° 068 /MEF/DC/SGM/DGI/RNI

COMMUNIQUÉ

Il m'a été donné de constater que certains demandeurs de quitus fiscal, dans le cadre des élections législatives, ne se sont pas rapprochés des centres des impôts pour se faire délivrer leur situation fiscale et ont juste déposé la demande en ligne.

Je rappelle à tous que ces demandes ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement en l'état. C'est pour cette raison que j'invite les intéressés à se rapprocher des centres des impôts de leur ressort pour régulariser leur situation afin de permettre à l'administration de traiter diligemment leur dossier.




Pascal Yao DANTONDJI